

Formulaire adhésion section aéromodélisme
Foyer Rural d'Arbusigny



Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Nationalité : _____

email : _____

Adresse :

Code postal :	
Commune :	

Droit à l'image : Je n'autorise pas :

J'autorise la section aéromodélisme du FOYER RURAL DE LOISIRS POUR TOUS d'Arbusigny à publier toute photographie ou captation vidéo me concernant réalisée à l'occasion des manifestations de toutes natures organisées dans le cadre de la FFAM ou de ses organismes déconcentrés.

Ces photographies et captations vidéos pourront être utilisées aux niveaux interne ou externe (presse, médias, site internet, réseaux sociaux,...) sans limitation de durée. En revanche, elles ne pourront pas être exploitées à des fins commerciales.

Je m'engage à ne pas exercer de recours contre la FFAM pour l'utilisation de mon image.

Personne mineure

Je déclare avoir 14 ans et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation. »

Bénéficiaire de l'assurance en cas de décès :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Autorisation parentale pour les mineurs: OUI NON

Tarifs licence 2021: assurance (1,62 €) comprise dans la licence

Adhésion Foyer (obligatoire si elle n'a pas été prise pour une autre activité du foyer)	10,00 €	
Licence adulte loisir (né en 2002 ou avant) 44,00 € (14 € pris en charge par le foyer)	30,00 €	
Licence adulte compétition (né en 2002 ou avant)	54,00 €	
Licence junior 2 (né en 2003 ou 2004)	0,00 €	
Licence junior 1 (né en 2005 ou 2006)	0,00 €	
Licence cadet (né en 2007 ou après)	0,00 €	
Licence encadrement (non pratiquant) 13 € pris en charge par le foyer	0,00 €	
Licence FAI (obligatoire pour participer à une compétition internationale)	12,00 €	
Passeport découverte (validité 2 mois, renouvelable 1 fois)	10,00 €	
Passeport compétition (valable pour 2 compétitions)	15,00 €	
Total		

Paiement par chèque à l'ordre de : Foyer Rural Arbusigny

Pour les licences (pas les passeports) fournir un certificat médical de moins de 3 ans.

Lire ci-dessous :

extrait de la FAQ de l'espace dirigeant de la FFAM :

« 15 - Mon médecin exprime des difficultés à me délivrer un certificat de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme. Que lui répondre ?

La FFAM, en tant que fédération sportive, se doit d'appliquer et de faire appliquer le code du sport. Tout sportif pratiquant l'aéromodélisme en France doit le faire en ayant une licence sportive délivrée par la FFAM, associée à une assurance et un certificat médical d'aptitude ou de non contre-indication à la pratique de son sport. Le Médecin Fédéral, président de la commission médicale doit entre autres veiller à l'application de ces règles. Pour le médecin à qui il est demandé d'établir ce type de certificat, il convient de savoir que l'activité aéromodélisme recouvre des disciplines très diverses et que le niveau d'aptitude physique est à considérer pour chaque spécialité pratiquée. Chaque pratiquant doit être capable d'exposer au médecin qui l'examine le degré de "stress" physique qui est celui de sa catégorie.

Certaines sont effectivement plus "sportives" que d'autres avec par exemple :

- le vol libre en lancer main, très fatigant et demandant la même qualité d'épaule que le handball,
- le treuillage manuel de certains planeurs,
- l'épreuve de vitesse en vol circulaire qui correspond à l'effort d'un 400m plat,
- la course en vol circulaire qui représente l'effort d'un 1500 m.

L'examen médical, pour toutes les catégories pratiquées s'attachera à rechercher les troubles de l'acuité visuelle, élément majeur de prévention de risque. Enfin l'exposition dans les catégories à moteurs à explosion à des niveaux de bruits potentiellement nocifs, impose un suivi auditif spécifique, agrémenté des conseils de protection préventive.»

L'activité proposée dans le cadre du foyer rural nécessite plus des qualités psychiques que physiques. Niveau de concentration élevé. Maîtrise du geste. Très bonne acuité visuelle.